

# » Qui fait quoi ?

Sur le dessin ci-dessous, sont indiquées en   les réparations à la charge du locataire, et en   les réparations à la charge du bailleur.

## Faites attention aux menuiseries

- » **Fenêtres :**  
Remplacez les vitres cassées ou fêlées et réparez les menuiseries endommagées. Changez les joints régulièrement.
- » **Volets :**  
Entretenez les volets et réparez ou remplacez les lames et les accessoires de volets abîmés.
- » **Portes :**  
Réparez les menuiseries endommagées (notamment en cas de pose ou dépose de serrure). Changez les joints régulièrement.
- » **Fermetures :**  
Entretenez, réparez ou remplacez les serrures, clés, targettes, boutons, gonds, ferrures...

## Ne percez pas le PVC.

Si vos fenêtres sont en PVC, il ne faut surtout pas les percer car elles perdraient leur étanchéité. Il existe des tringles adhésives.

## Manipulez vos volets avec soin :

quand vous les ouvrez, repliez-les entièrement et pensez à les attacher surtout les jours de vent.

## Graissez vos portes, fenêtres et volets

en appliquant régulièrement un peu de graisse sur les gonds, charnières, serrures et verrous de sécurité.

## Manipulez régulièrement vos fenêtres, cela évite

au mécanisme de s'encrasser.

## Entretenez vos sols et vos murs

### » Murs et plafonds :

Entretenez les peintures et papiers peints et réparez les dégâts occasionnés (taches, trous, marques de crayons...).

### » Carrelage et faïence :

Entretenez et remplacez les carreaux enlevés, cassés ou abîmés.

### » Parquets, lins, moquettes :

Entretenez et remplacez les revêtements de sol tachés, troués, brûlés...

## Un coup de peinture c'est facile !

Refaites vos peintures quand elles sont défraîchies.

## Envie d'un nouveau papier peint ?

Ne pas oublier de décoller l'ancien avant d'en changer.

## Nettoyez vos revêtements de sols,

avec des produits adaptés à leur nature. Si vous avez du parquet, cirez-le régulièrement.

## Attention aux dégâts des eaux !

Pensez à vos voisins : ne lavez pas les sols ni les balcons à grande eau.

## Électricité, chauffage, ventilation

### » Électricité :

Réparez ou remplacez les équipements électriques dégradés : interrupteurs, prises de courant, douilles, fusibles, sonnettes, lampes, tubes lumineux...

### » Radiateurs - Convecteurs :

Pour une bonne diffusion de la chaleur, nettoyez les radiateurs une fois par an et ne posez aucun élément dessus (linge, tablette, objet décoratif).

### » Ventilation :

Nettoyez régulièrement les entrées d'air et bouches d'aération pour favoriser la circulation de l'air et éviter l'apparition de moisissures.

## Une panne d'électricité ?

Vérifiez l'état de vos fusibles.

Évitez les prises multiples surchargées, les cordons électriques rafistolés...

## Demandez conseil !

L'entretien du tableau électrique est à la charge du locataire.

Cependant, pour plus de sécurité, n'hésitez pas à nous demander conseil si vous avez des réparations à effectuer.

**Changez d'air !** Ne pas boucher les entrées d'air ni les bouches d'aération, sinon l'air ne circule plus dans votre logement.

## Pour vos sanitaires

### » Eviers, lavabos, baignoires, WC :

Entretenez, débouchez et détartrez les équipements sanitaires.

Remplacez et scellez les lavabos, baignoires, bacs à eau, éviers, cuvettes, cassés ou fortement abîmés.

Réparez ou remplacez les flexibles, grilles siphons et pommes de douche dégradés.

Remplacez les mécanismes de chasse d'eau et abattants cassés.

## Attention, sanitaires fragiles.

N'utilisez pas de produits à base de soude caustique pour les entretenir : cela risque d'endommager les tuyauteries. Dans les WC, ne jetez aucun objet ni liquide acide.

## Vos joints sont fatigués ?

Pensez à refaire les joints en silicone autour du lavabo, de la douche, de la baignoire... Vous éviterez ainsi les infiltrations d'eau.

## Démontez et nettoyez régulièrement les siphons de l'évier,

du lavabo, de la douche, de la baignoire : ils dureront plus longtemps.

